



BPA

« *Brevet Professionnel Agricole* » Spécialité : **Opérateur polyvalent sylviculture / bûcheronnage**

Les débouchés

Il s'agit d'acquérir des compétences et des savoir-faire permettant de réaliser les opérations nécessaires à la vie et à la régénération de la forêt :

- Mise en place et entretien des jeunes boisements (plantation, dépressage, taille de formation, élagage),
- Abattage et façonnage des arbres selon leur qualité et le cahier des charges des clients,
- Maintenance et affûtage des outils (tronçonneuse, débroussailleuse, perche à élaguer ...).

Longtemps unique opérateur en forêt, la dernière décennie a vu grandement évoluer le métier de bûcheron. Aujourd'hui les machines tendent à le suppléer dans certaines activités. Son domaine incontesté correspond à des situations spécifiques (exploitation forestière de montagne, parcelles de taille réduite, arbres de très gros volume, abattage exigeant la mise en œuvre de techniques particulières ...). La formation a pour ambition de développer les capacités à :

- abattre et valoriser les arbres selon un cahier des charges,
- acquérir les compétences mécaniques et techniques spécifiques au bûcheronnage manuel,
- connaître et appliquer les règles de sécurité et environnementale en vigueur sur un chantier forestier.

L'opérateur polyvalent de sylviculture exerce son activité en tant que salarié ou chef d'entreprise.

L'Admission dans la section

A l'entrée en stage de formation, vous devez satisfaire :

- au niveau de formation générale demandé,
- à la durée minimale d'expérience ou de pratique professionnelle,
- aux tests de niveau et de motivation organisés par le Centre de formation.

La formation

La formation complète se déroule sur 1040 heures et comprend 10 Unités Capitalisables (UC).

- 4 UC professionnelles (720 h – Travaux pratiques sur le terrain et en atelier)
Travaux sylvicoles et de bûcheronnage, Organisation de chantiers, Maintenance des outils.
- 3 UC d'enseignement général (120 h – Cours en salle)
Sylviculture, Botanique, Ecologie, Mathématiques appliquées, Expression et communication.
- 3 UC de gestion de l'entreprise de travaux forestiers (200 h – Cours en salle et sur le terrain)
Economie forestière, Création et Gestion d'une entreprise de travaux forestiers, Calculs de coût.

Ce programme de base est adaptable en fonction des acquis de départ et du projet professionnel du candidat.

La rémunération des stagiaires

Selon les cas, elle peut être envisagée :

- par l'ASSEDIC (chômeurs indemnisés),
- par le CNASEA (Conseil Régional d'Aquitaine),
- dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation,
- dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation.

CFPPAF de Bazas